



وكالة تنظيم الاتصالات
AGENCE NATIONALE DE RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

IMPRIME DE DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE
D'UTILISATION DE POSTES CB AU ROYAUME DU MAROC

Nom et Prénom	N° de Passeport	N° d'Immatriculation des véhicules	Marque et type des postes CB	N° de série des postes CB

- Durée du séjour au Maroc : du au
- Adresse :
- Itinéraire du voyage :

N.B : Conformément aux dispositions de l'Arrêté 310-98 du Ministre des Télécommunications telle qu'il a été modifié et complété, l'utilisation de postes CB au Maroc est assujettie au paiement de redevances d'utilisation de fréquences s'élevant à 600 Dirhams (Toutes Taxes Comprises) par poste par mois indivisible d'utilisation.